

Actu**Autonome**: l'actualité qui va à l'essentiel

Agenda social du 13 et 24 janvier

Lors de la réunion de l'agenda social lundi 13 janvier, confirmée lors de celle du 24 janvier, les élus nous ont informé de la nécessité de réaliser 10 millions d'Euros d'économies sur le budget de fonctionnement de la Ville et de l'Eurométropole : 7 millions sur les politiques publiques et 3 millions sur les dépenses de personnel.

Ci-dessous la listes des mesures qui sont actées et qui s'appliqueront dès de 2025.

Mesures envisagées	Économies estimées
Réduction de moitié du recrutement des apprentis pour la rentrée 2025	-300 000 €
Suppression des immersions hors cadre réglementaire du reclassement	-200 000 €
Réduction du régime indemnitaire versé aux agents en renfort et remplacements (ATA et AMA)	-150 000 €
Suppression de la prise en charge financière des congés individuels de formation	-150 000 €
Réduction des dépenses d'intermittence du spectacle et/ou recours aux vacataires médiateurs des musées	-150 000 €
Réduction du montant alloué aux équipements de protection individuelle	-100 000 €
Diminution des enveloppes de convivialité et/ou des frais de réception	-100 000 €
Diminution de 10 % des frais de déplacement	-70 000 €
Contrôle sur le versement du "forfait mobilité durable"	-50 000 €
Changement de doctrine sur la prise en charge des congés bonifiés (DOM-TOM) : approche plus restrictive	-40 000 €
Effort demandé à l'Amicale pour l'organisation des événements de fin d'année (fête de Noël des enfants et banquet des médaillés)	-20 000 €
Annulation du marché "ergonomie"	-15 000 €

La **FA-FPT** regrette que ces mesures soient imposées sans discernement, pénalisant l'ensemble des agents tout en affectant l'attractivité de la collectivité.

La **FA-FPT** s'est fortement opposée au décalage de l'entrée en vigueur des promotions et avancements de grade de janvier à septembre 2025 (sans rétroactivité) dont l'économie estimée serait de 730 000 €.

Étant donné que les économies proposées dans le cadre de la politique RH sont insuffisantes, les élus prévoient de recourir à des mesures complémentaires concernant la maîtrise des effectifs et donc de la masse salariale, par un mécanisme de vases communicants qui passe par les gel des postes et des décalages de recrutements.

Par ailleurs, comme évoqué lors de la réunion technique de l'Agenda Social du 18 octobre 2024, la collectivité a proposé de scinder le montant du RIFSEEP 3 qui s'élève à **2,8 millions d'Euros** en deux tranches :

- 1,7 millions € pour l'augmentation de la prime d'avril 2025 (soit **1 000 € bruts** pour les agent.es de catégorie **C et B** et **350 € bruts** pour ceux de catégorie **A**).
- 0,1 million € pour la revalorisation de **2 €** des heures atypiques à compter de septembre 25 (soit **9 € de l'heure pour le dimanche et jour férié** et **12 € pour l'heure de nuit**).

Une nouvelle rencontre, portant sur la mise en œuvre de l'augmentation de la prime d'avril, est prévue le 7 février prochain. En effet, la collectivité souhaite que la revalorisation de la prime soit étalée sur deux exercices (2025 et 2026) selon 4 propositions de scénarii (1,1 millions € en 2025 et 0,7 million € en 2026).

La **FA-FPT** demande que **la prime d'avril 2025 soit versée en une seule fois pour l'ensemble des agents** au regard des annonces faites par le ministre Laurent Marcangeli mercredi 29 janvier 2025 :

- confirmation de la réduction de l'indemnisation des arrêts maladie de courte durée (actuellement à 100 %, elle sera ramenée à 90 %) ;
- gel du point d'indice ainsi que celui de la GIPA pour l'année 2025, ce qui affectera fortement le pouvoir d'achat des agent.es de la fonction publique.

La **FA-FPT** restera bien évidemment vigilante pour les négociations 2026 concernant le million restant et exigera naturellement qu'il soit attribué !!

À la FA un autre syndicalisme est possible !